

RÈGLEMENT DU CONCOURS

RÈGLEMENT, ORGANISATION, NOTATION

1. OBJECTIF ET PRINCIPES

Les Trophées NSI récompensent des projets informatiques réalisés par les lycéennes et les lycéens durant leur scolarité dans le cadre de l'enseignement de spécialité « numérique et sciences informatiques » (NSI).

Ce concours s'adresse aux établissements scolaires suivants :

- Les lycées publics d'enseignement général.
- Les lycées d'enseignement privé sous contrat avec le Ministère de l'Éducation nationale.
- Les lycées français à l'étranger uniquement rattachés au réseau de l'AEFE.

Les principes généraux du concours sont :

- Une organisation par territoire avec des équipes lauréates dans chaque territoire en fonction des catégories.
- 2 à 6 prix potentiels par territoire. Seuls les prix du meilleur projet (Première et Terminale) doivent être a minima décernés.
- La remise des prix nationaux pour l'ensemble des 6 catégories aura lieu le **vendredi 09 juin 2023, de 14h à 16h**, au format hybride.

Chaque région académique représentera un territoire, à l'exclusion de :

- o La région Ile-de-France sera représentée par ses 3 académies du fait de leurs tailles et spécificités.
- o Les Départements & Régions d'Outre-Mer (DROM) constitueront un seul territoire.
- o Les collectivités d'Outre-Mer (COM) constitueront un seul territoire.
- o Les lycées français à l'étranger représenteront deux territoires du fait de leur éloignement géographique : zone Amérique / Europe / Afrique et zone Océan Indien / Proche et Moyen Orient / Asie.

Ainsi, 19 territoires seront représentés l'édition 2023 : 12 régions académiques, 3 académies franciliennes, les Départements & Régions d'Outre-Mer (DROM), les collectivités d'Outre-Mer (COM), les lycées français à l'étranger (AEFE) répartis en deux zones géographiques.

2. ORGANISATION DU CONCOURS

A) LES JURYS

- Des jurys sur les 19 territoires identifiés sont chargés de désigner les équipes lauréates des différents prix. Ils sont composés, dans chaque territoire, des IA-IPR référents NSI, d'enseignants de NSI, de représentants des DANE, de professionnels du numérique, d'étudiants et de formateurs du DIU EIL (...).
- Les jurys sur chaque territoire sont constitués et coordonnés par la cheffe de projet du concours : Mélissa Cottin de l'association Talents du numérique.
- Les jurys régionaux délivrent a minima le prix du « meilleur projet Première » et le prix du « meilleur projet Terminale ». Il est recommandé de décerner l'ensemble des prix potentiels, mais cela est à la discrétion du jury, en fonction de la qualité et de la quantité des projets décernés.
- Un projet ne peut être lauréat que dans une catégorie.
- Un jury national, composé de représentants des membres du COPIL, désigne les lauréats nationaux de l'ensemble des prix. Seuls les lauréats régionaux sont éligibles aux prix nationaux.

B) LE CALENDRIER DU CONCOURS

Lancement de la plateforme et des inscriptions	03 janvier 2023
Lancement de la communication officielle	Mi-janvier 2023
Clôture des inscriptions – dépôt des dossiers	28 avril à 23h59
Finales régionales – Délibération des jurys	Du 15 au 24 mai
Finale nationale – Délibération des jurys	Vendredi 02 juin 2023
Finale nationale – Remise des prix	Vendredi 09 juin 2023, de 14h à 16h

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

A) LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier/le projet présenté :

- Est réalisé par une équipe de 2 à 5 élèves maximum, d'un même niveau scolaire et d'un même établissement :
- Est une candidature générale, non spécifique à un prix ;
- Est déposé sur depot.trophees-nsi.fr par l'enseignant ou l'enseignant NSI.

Le dossier de candidature comprend impérativement les éléments suivants :

1 - Un résumé du projet en 500 caractères maximum.

2 - Une description écrite comportant :

(4 pages max - Format PDF obligatoire, selon modèle fourni)

- o Présentation globale du projet
- o Organisation du travail
- o Présentation des étapes du projet
- o Validation de l'opérationnalité du projet/ de son fonctionnement
- o Ouverture : idées d'amélioration, de diffusion et pistes de développement

3 - Une présentation orale en vidéo (durée : deux minutes MAXIMUM).

A déposer sur Peertube Apps (lien d'accès : portail.apps.education.fr)

La vidéo doit comporter les éléments suivants :

- o Présentation de chaque membre de l'équipe et leur rôle ;
- o Présentation du projet présenté au concours ;
- o Une exécution/démonstration du projet développé ;

4 - Une photo de l'équipe (Format PNG ou JPEG)

5 - Un dossier technique : code source et documentation technique

À déposer par l'enseignant ou l'enseignante de NSI sur un service de stockage en ligne et sécurisé de son choix. Le lien de partage doit être fonctionnel lors du dépôt.

Le dossier technique doit respecter la nomenclature suivante :

- o Les codes sources et autres ressources, dans un répertoire nommé sources.
- o La documentation complète, dans un répertoire nommé doc.
- Le protocole d'utilisation et les pré-requis de lancement et de fonctionnement du projet (spécifier le protocole d'utilisation Linux et/ou Windows).

<u>Facultatif</u>: L'enseignant ou l'enseignante peut utiliser la forge de l'association AEIF, mise à disposition dans le cadre de ce concours : https://forge.aeif.fr/trophees-nsi/

La création d'un compte est nécessaire pour se connecter à la forge.

B) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les Trophées NSI contribuent à renforcer l'attractivité de l'enseignement de spécialité NSI.

Avant de présenter un projet, chaque équipe doit s'assurer de respecter le cadre imposé par le programme scolaire.

- Le projet doit s'inscrire dans le programme de l'enseignement de spécialité NSI suivi par les élèves au moment du dépôt du dossier (première ou terminale), et doit être réalisé durant l'année scolaire. Les projets personnels des élèves ne sont pas admis.
- Le projet doit être développé dans les langages définis au programme de NSI : Python, SQL. Les langages web ne sont pas interdits, mais ils ne doivent pas constituer le cœur du projet.
- Les projets seront placés sous licence libre afin de pouvoir être testés, utilisés, adaptés et améliorés par l'ensemble de la communauté.

- Le code du projet sera placé sous licence libre GPL v3+ et le texte sous licence Creative Commons CC By-Sa.
- Les bibliothèques et les sources utilisées sont à mentionner obligatoirement dans le dossier technique. En cas d'utilisation de bibliothèques externes non mentionnées, le dossier sera considéré comme incomplet, et non transmis aux jurys.
- Les élèves doivent impérativement détailler la nature du code : création originale, exploitation de codes existants et identification des autrices ou des auteurs.
- L'enseignante ou l'enseignant déposant pour chaque équipe s'assure que le code est fonctionnel et d'une taille raisonnable.
- Pour tout projet nécessitant du matériel, l'enseignante ou l'enseignant atteste que le projet est opérationnel au moment du dépôt. La documentation technique doit préciser la liste du matériel utilisé et les paramétrages nécessaires pour tester le projet dans les conditions optimales.

À noter :

- → Les vidéos produites et les projets présentés par les lauréats seront des ressources mobilisables par les partenaires et le corps enseignant pour promouvoir la spécialité NSI.
- → Une autorisation de droit à l'image et/ou de la voix et d'utilisation des projets réalisés signée par l'autorité parentale pour les élèves mineurs ou par l'élève majeur est à joindre au dossier pour tous les élèves inscrits au concours.
- → Une attention particulière sera accordée au sujet de la mixité, dans la constitution des équipes, la répartition des tâches et/ou dans les projets traitant de cette thématique.

C) LES CRITÈRES/LA GRILLE D'ÉVALUATION

	Répartition des points
 Présentation du projet Projet inscrit dans le programme NSI (première ou terminale) Idée globale - Originalité et créativité Organisation du travail : composition de l'équipe, rôles, et répartition des tâches Ouverture : idées d'amélioration, pistes de développement, analyse critique Respect des consignes 	30
Fonctionnement et opérationnalité	40
Communication et qualité du dossier Documentation et lisibilité du projet/du programme présentés • Présentation écrite • Présentation orale • Démonstration du projet	30
TOTAL	100

4. PRIX ET RÉCOMPENSES

A) LES PRIX DÉCERNÉS

- **Prix du meilleur projet Première**: projet ayant obtenu la moyenne des notes de l'ensemble des jurés la plus élevée, parmi les projets de Première.
- **Prix du meilleur projet Terminale :** projet ayant obtenu la moyenne des notes de l'ensemble des jurés la plus élevée, parmi les projets de Terminale.
- **Prix spécial du jury** A la discrétion du jury. Ex : coup de cœur, un beau projet mais ne répondant pas à l'ensemble des critères demandés (...)
- Prix de la créativité : projet et/ou dossier ayant une dimension créative et originale.
- Prix de l'ingénierie : projet ayant une dimension technique et scientifique forte.
- Prix de l'initiative citoyenne : projet à dimension ou impact social ou sociétal

B) LES RÉCOMPENSES

Des lots uniquement pour les lauréats nationaux et les lycées des lauréats

Prix	Projet lauréat *	Etablissement*
Prix du meilleur projet Première	500 €	250 €
Prix du meilleur projet Terminale	500 €	250 €
Prix spécial du jury	500 €	250 €
Prix de la créativité	500 €	250 €
Prix de l'ingénierie	500 €	250 €
Prix de l'initiative citoyenne	500 €	250 €

^{*} La récompense est donnée sous forme de lots d'une valeur de :